

L'an deux mille vingt, le lundi 23 novembre, à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Monsieur Pascal DALIGAULT, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 17 novembre 2020. Les pièces relatives au contrat de délégation de l'assainissement ont été adressées aux conseillers municipaux le vendredi 6 novembre 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 17 novembre 2020.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Pascal DALIGAULT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Angélique MOUROCQ et Hervé PONDEMER

**Ont donné pouvoir :**

- |  |  |
|--|--|
| - Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER         | - Patrick FENOUIL à Xavier ANCKAERT    |
| - Pascal BILLARD à Nathalie BOUILLARD      | - Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH |
| - Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER  | - Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER     |
| - Nathalie COLLIBEAUX à Nathalie BOUILLARD | - Anne ROELANDT à Angélique MOUROCQ    |
| - Sylvain DELANGE à Laëtitia BOISSÉE       | - Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE   |
| - Valérie DESQUESNE à Pascal DALIGAULT     |  |

**Absent excusé :** Flavien DELÈTRE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20201123-20\_02794-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2020  
Date de réception préfecture : 30/11/2020

<b>Nombre de conseillers :</b> - en exercice : 29 - présents : 17 - votants : 28	N° 5 / 1-1-1
	Date de la convocation et d'affichage : 17 novembre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
<b>Secrétaire de séance</b> M. ANCKAERT	Le compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2020 a été adopté → à l'unanimité

**Marchés d'assurances – Autorisation de signature des contrats**

Vu l'article L 2122-22 du Code Générale des Collectivités Locales,  
Vu la décision de Madame le Maire du 2 juin 2020,  
Considérant l'avis de la commission d'Appel d'Offres réunie le 13 novembre 2020,

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 13 novembre a décidé de retenir les candidats suivants avec les PSE indiquées (Prestations Supplémentaires Eventuelles) :

Intitulé du lot	Offre de base retenue par la CAO	Montant annuel	PSE RETEUNES	Montant PSE
Lot n°1 : Bris de machine informatique et autres matériels	SMACL	570.86 € TTC	Pas de PSE	
Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes	Cabinet PNAS / AREAS-CFDP	Ville : 2 579.10€ TTC CCAS : 327.00 €	Oui PSE n°1 et PSE n°2	PSE n°1 = 1 647.42 € PSE n°2 = Ville = 1 396.10 € CCAS = 188.24 €
Lot n°3 : Flotte automobile et risques annexes	Cabinet PILLIOT / GLISE	Ville : 13 481.59 € TTC Sans franchise	Oui PSE n°1, n°2 et n°3	PSE n°1 = gratuit PSE n°2 = 400.00 € PSE n°3 = 540.00 €

Lot n°4 : Protection juridique des agents et des élus	Cabinet SARRE ET MOSELLE / PROTEXIA	Ville : 332.69 € TTC CCAS : 32.47 € TTC	Pas de PSE	
Lot n°5 : Tous risques expositions	Cabinet FILHET ALLARD / HELVETIA	Ville expo temporaires variables : Transport au taux de 0.07 € soit une prime provisionnelle de 500.00 €	Oui PSE n°1 et n°2	PSE n°1 = 1 093.55 € PSE n°2 = suivant valeur des œuvres

Pour le lot n°2, la PSE n°1 (Prestation Supplémentaire Eventuelle) n°1 concerne la responsabilité pour l'atteinte à l'environnement). La PSE n°2 porte sur la protection juridique en tant que personne morale de la ville et du CCAS.

Pour le lot n°3, les PSE sont les suivantes :  
PSE n°1 : Garanties des marchandises transportées  
PSE n°2 : Garanties auto-collaborateur  
PSE n°3 : Garanties auto-mission élus

Pour le lot n°5, les PSE sont les suivantes :  
PSE n°1 : Expositions permanentes  
PSE n°2 : Mise à disposition d'œuvres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés conformément aux choix de la commission d'appel d'offres et au tableau ci-dessus y compris les PSE
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 23 novembre 2020

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

